



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/90
16 décembre 1998

Cinquante-troisième session
Point 24 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/53/L.39/Rev.1 et Rev.1/Add.1)]

53/90. Application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, dans l'annexe de laquelle figure le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90,

Rappelant également ses résolutions 48/214 du 23 décembre 1993 et 49/142 du 23 décembre 1994 relatives au nouvel Ordre du jour, ainsi que sa résolution 51/32 du 6 décembre 1996 relative à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du nouvel Ordre du jour,

Ayant à l'esprit les conclusions et recommandations que le Comité du programme et de la coordination a formulées à sa trente-septième session¹ et à la première partie de sa trente-huitième session² après avoir examiné l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, que le Secrétaire général a lancée le 15 mars 1996,

Constatant que, si la performance économique de certains pays africains s'est améliorée, de très graves problèmes sociaux et économiques n'en continuent pas moins de se poser dans le continent,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 16 (A/52/16), chap. IV.B.

² Ibid., cinquante-troisième session, Supplément n° 16 (A/53/16), première partie, chap. III.C.

Notant avec préoccupation que, si le processus de mondialisation crée des problèmes mais également des possibilités, l'Afrique n'en reste pas moins marginalisée dans l'économie mondiale et que ses apports nets de ressources sont en baisse, de même que sa part du commerce mondial,

Ayant examiné le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en œuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours³,

Notant avec satisfaction que la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue à Tokyo du 19 au 21 octobre 1998, a adopté le Programme d'action de Tokyo⁴, qui mise, entre autres choses, sur les principes d'une croissance économique accélérée pour lutter contre la pauvreté et poursuivre l'intégration du continent à l'économie mondiale, et met en relief les concepts de responsabilité et de partenariat mondial,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la mise en œuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations adoptées lors de l'examen à mi-parcours³;

2. *Se déclare préoccupée* par la tendance générale à la baisse des flux financiers à destination de l'Afrique, en particulier du montant de l'aide publique au développement, qui retarde, entre autres choses, l'application du nouvel Ordre du jour;

3. *Souligne* qu'il importe de se concentrer sur les domaines prioritaires choisis par les pays africains eux-mêmes, comme le stipulent le Programme d'action du Caire⁵ et le nouvel Ordre du jour, et d'organiser des consultations étroites tant au niveau de l'élaboration des politiques qu'au niveau opérationnel, entre les différents partenaires du développement, en vue d'obtenir les meilleurs résultats;

4. *Réaffirme* l'importance que revêtent des mécanismes de contrôle et d'évaluation et d'autres mécanismes de suivi efficaces, pour la mise en œuvre du nouvel Ordre du jour aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, et, à ce sujet, prie le Secrétaire général de proposer un ensemble d'indicateurs de résultats permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'application du nouvel Ordre du jour;

5. *Prie instamment* tous les États, les organisations internationales et multilatérales, les institutions financières et les fonds et programmes de développement des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de prendre, d'urgence, des mesures concrètes et efficaces afin d'appliquer intégralement, de manière coordonnée, les recommandations présentées dans le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90⁶;

³ A/53/390 et Add.1.

⁴ A/53/559-S/1998/1015, annexe I; voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante-troisième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1998*, document S/1998/1015.

⁵ Voir A/50/647, annexe II, résolution AHG/Res.236 (XXXI), annexe.

⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément n° 48 (A/51/48)*.

6. *Prie* le Secrétaire général, dans les efforts qu'il fait pour harmoniser les initiatives internationales et bilatérales actuellement mises en œuvre en faveur de l'Afrique, de faire en sorte que le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 soit appliqué de façon efficace et selon le calendrier prévu et, à ce sujet, de s'assurer que l'Organisation des Nations Unies et ses fonds et programmes agissent de façon coordonnée dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90;

7. *Prie également* le Secrétaire général, en attendant l'examen et l'évaluation finals du nouvel Ordre du jour, qui aura lieu en 2002, de lui présenter à sa cinquante-cinquième session un rapport sur la suite donnée à sa résolution 51/32.

*81^e séance plénière
7 décembre 1998*